



## SONDAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2009

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE  
AU CANADA



**TIRF**

The knowledge source for safe driving

## La Fondation de recherche sur les blessures de la route

La mission de la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) consiste à réduire les décès et les blessures causés par les collisions routières.

La FRBR est un institut de sécurité routière national, indépendant et philanthropique. Depuis sa mise sur pied en 1964, la FRBR s'est fait reconnaître à l'échelle internationale pour ses réalisations dans une gamme de domaines liés à la recherche des causes des collisions routières et à l'établissement de programmes et de politiques qui visent à les traiter de façon efficace.

### À propos du sondage

Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 1 200 Canadiens ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2009. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 2,9 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la première fois, la moitié des répondants ont été joints au téléphone, tandis que l'autre moitié a rempli le questionnaire en ligne, dans le cadre d'un processus de transition graduelle vers un sondage réalisé entièrement par voie électronique.

### Soutien financier assuré par :



Transport  
Canada

Transports  
Canada



L'Association des brasseurs du Canada



Décembre 2009

Fondation de recherches sur les blessures de la route

171, rue Nepean, bureau 200, Ottawa, Ontario, K2P 0B4

Droits d'auteurs © 2009

ISBN: 978-0-920071-96-0

[www.tirf.ca](http://www.tirf.ca)

# LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE AU CANADA

Ward Vanlaar

Kyla Marcoux

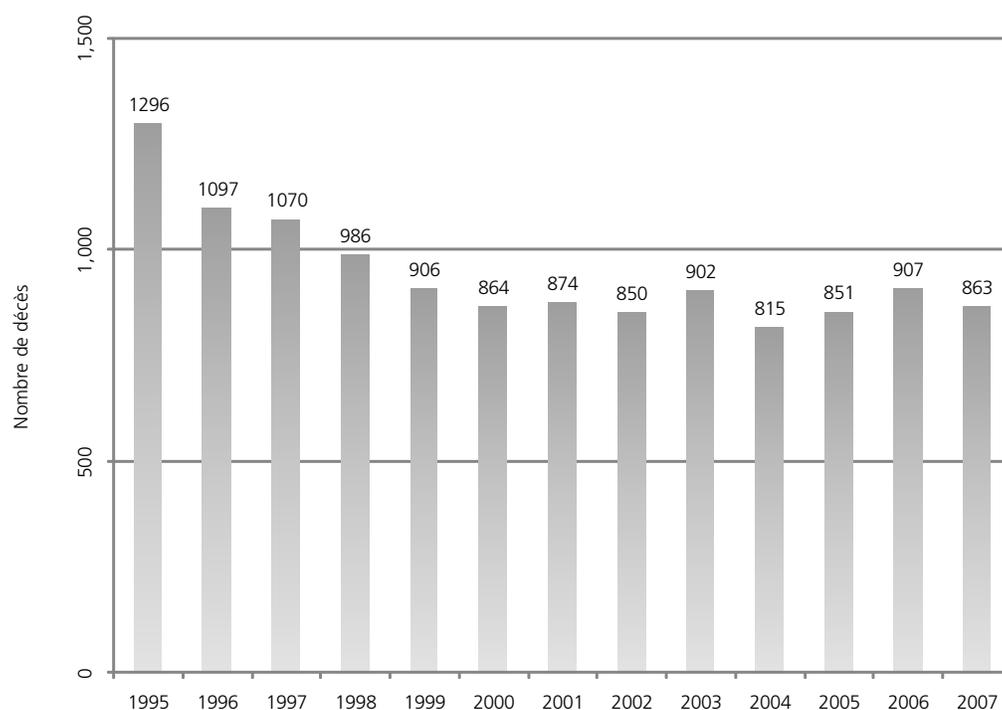
Robyn Robertson



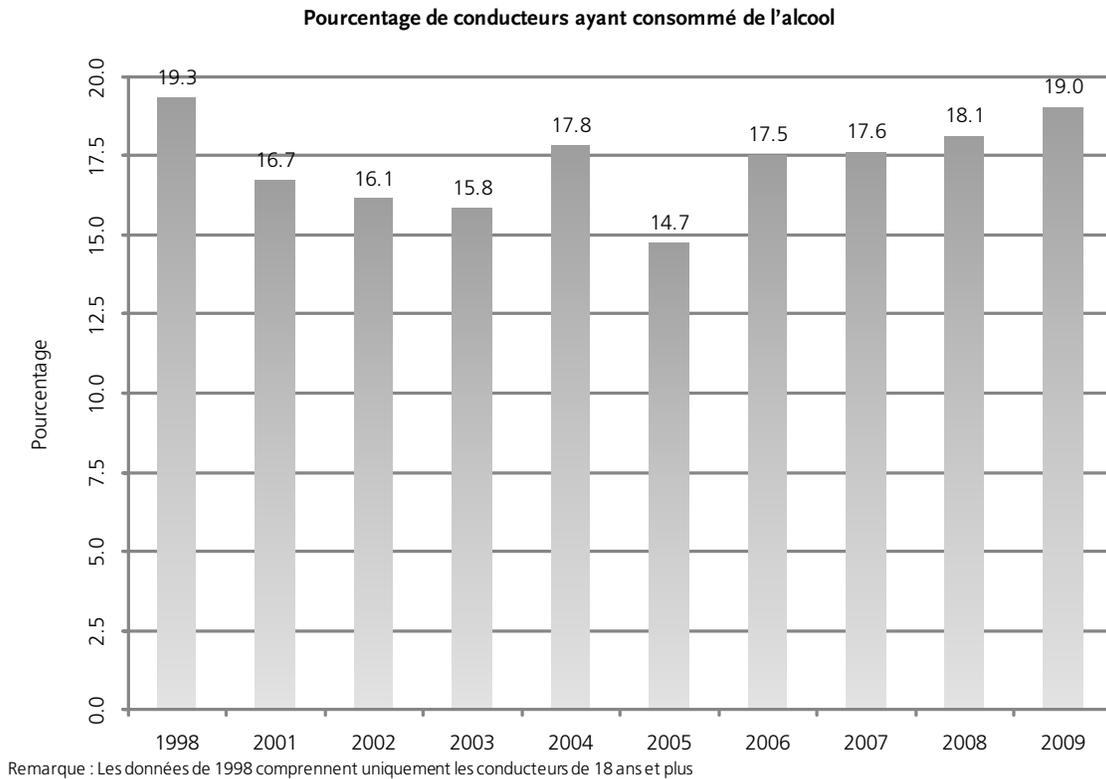
# LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE AU CANADA

La présente fiche d'information résume les résultats nationaux du Sondage sur la sécurité routière de 2009 sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada, l'Alliance canadienne du camionnage et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête réalisée par téléphone et en ligne auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

**Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ivresse?** En 2007, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 863 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre, ce qui représentait une hausse par rapport à 2004 (année du plus faible nombre enregistré), même s'il s'agissait d'une baisse relativement à 2006 (908). On observe une baisse constante de 1995 (1 296) à 2004 (815), à l'exception de l'année 2003, mais il est évident qu'une grande partie de la baisse jusqu'en 2004 s'est produite au cours des années 1990. Depuis 2000, la progression a ralenti et n'est pas aussi constante. Bien que les données pour 2005 et 2006 aient semblé indiquer qu'elle s'était arrêtée, l'information pour 2007 pourrait signaler une nouvelle reprise de la tendance à la baisse. Il faudra recueillir davantage de données au cours des années à venir pour contrôler la tendance.

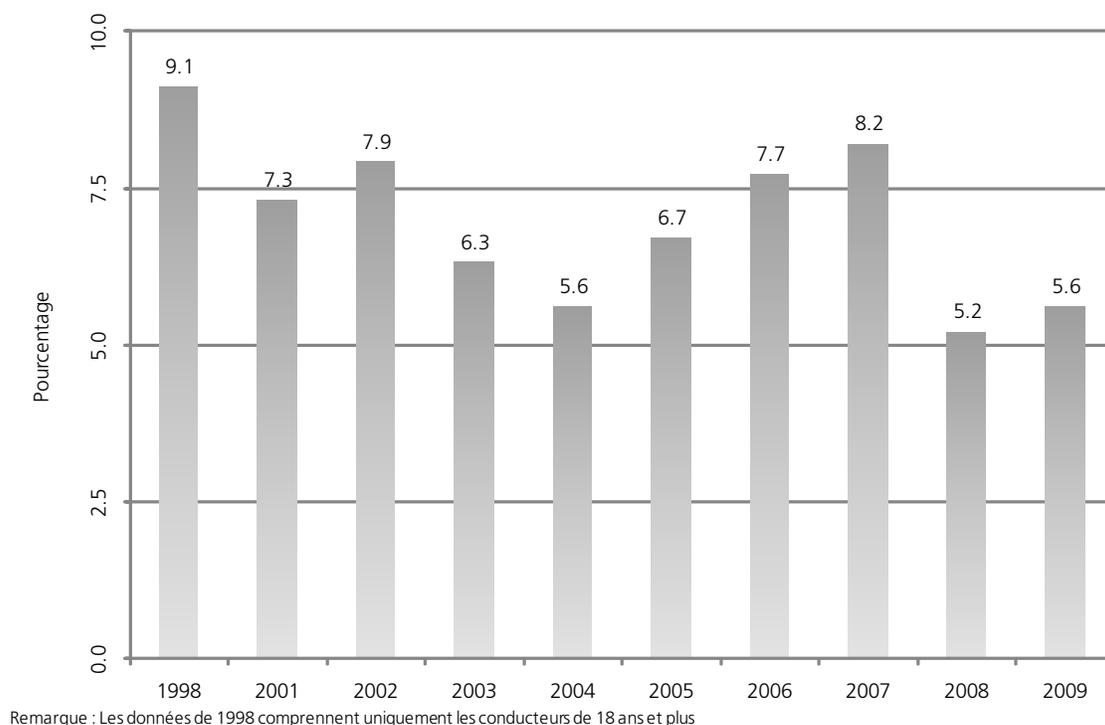


**Est-ce que le pourcentage de conducteurs ayant consommé de l'alcool augmente?** En réponse à une question sur la conduite après consommation d'alcool au cours des 30 derniers jours, 19 % des Canadiens ont admis l'avoir fait en 2009. Il s'agit là d'une augmentation constante, entre 2005 et 2009. Avant 2006, ce pourcentage avait diminué, passant de 19,3 % en 1998 à 14,7 % en 2005. Cette hausse constante des quatre dernières années dénote une tendance à la hausse stable du nombre de personnes qui admettent avoir eu ce comportement – il convient de signaler que ces pourcentages comprennent la conduite après avoir consommé de faibles quantités d'alcool et avec un taux d'alcoolémie inférieur à la limite autorisée ou aux limites administratives (là où il en existe).



Quand on leur a demandé s'ils avaient conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite permise au cours des 12 derniers mois, 5,6 % des Canadiens ont déclaré l'avoir fait en 2009, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2008 (5,2 %). Toutefois, le pourcentage de 2009 semble confirmer la baisse considérable de 8,2 % en 2007 à 5,2 % en 2008. Il avait été avancé que cette baisse pouvait être due en partie à l'adoption en 2008 du projet de loi C 2, conçu pour renforcer les mesures législatives à l'égard de la conduite en état d'ivresse, ainsi qu'à toute l'attention médiatique que ces modifications avaient suscitées. Si l'on admet cette explication, une légère hausse (comme celle de 5,2 % en 2008 à 5,6 % en 2009) ne serait pas surprenante, puisque l'effet de toute réglementation peut se dissiper partiellement après son adoption. En effet, on observe un relâchement des attitudes du public, peut-être parce que l'attention médiatique diminue après un certain temps ou que les efforts d'application de la loi faiblissent.

### Pourcentage de conducteurs qui croyaient avoir dépassé la limite permise



Pris ensemble, les résultats au sujet des comportements déclarés de conduite après la consommation d'alcool et la diminution du nombre de décès semblent indiquer que le nombre de personnes qui conduisent après avoir consommé une quantité d'alcool supérieure – et donc plus dangereuse, diminue. Une des hypothèses à ce sujet est qu'une partie des personnes qui conduisent après consommation d'alcool ont commencé à consommer un peu moins quand elles doivent prendre le volant; elles boivent tout de même, mais des quantités moindres et moins dangereuses. C'est ce qui expliquerait le faible pourcentage de conducteurs ivres ayant dépassé la limite légale, ainsi que le pourcentage plus élevé des conducteurs qui ont conduit après avoir consommé une quantité d'alcool, quelle qu'elle soit, y compris des quantités moins importantes et avec des taux d'alcoolémie inférieurs à la limite permise. Cela expliquerait aussi la baisse de mortalité. Il faut toutefois mentionner que cette hypothèse ne peut être vérifiée au moyen des données disponibles et, ainsi, qu'elle est strictement spéculative. Si la même tendance semble se maintenir au cours des prochaines années, la crédibilité de cette hypothèse pourrait augmenter. En particulier, la logique semble indiquer que la baisse considérable du pourcentage des comportements déclarés de conduite après une consommation d'alcool supérieure à la limite permise de 8,2 % en 2007 à 5,2 % en 2008 et à 5,6 % en 2009, devrait se répercuter sur le nombre de décès liés à l'alcool en 2008 et en 2009. Cet aspect devra être surveillé de près.

**Combien de Canadiens ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool?** Au cours du mois écoulé, 5,1 % des Canadiens (ce qui correspond à 1,7 million de personnes) ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool, à une occasion, et 6,6 % (soit 2,2 millions) ont mentionné que la situation

s'était produite à deux reprises ou plus. Ces résultats ne diffèrent pas beaucoup de ceux de l'année dernière (6,2 % et 6,4 % respectivement). Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement.

**Combien de Canadiens sont touchés par la conduite en état d'ivresse?** Près du cinquième (19,8 %) des Canadiens – environ 6,7 millions approximativement – connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. Bien que cette estimation diffère quelque peu de celle de l'année dernière (22,3 %, soit 7,5 millions), il demeure évident que la conduite en état d'ivresse continue d'avoir des répercussions considérables sur la vie des Canadiens, causant des blessures graves et la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

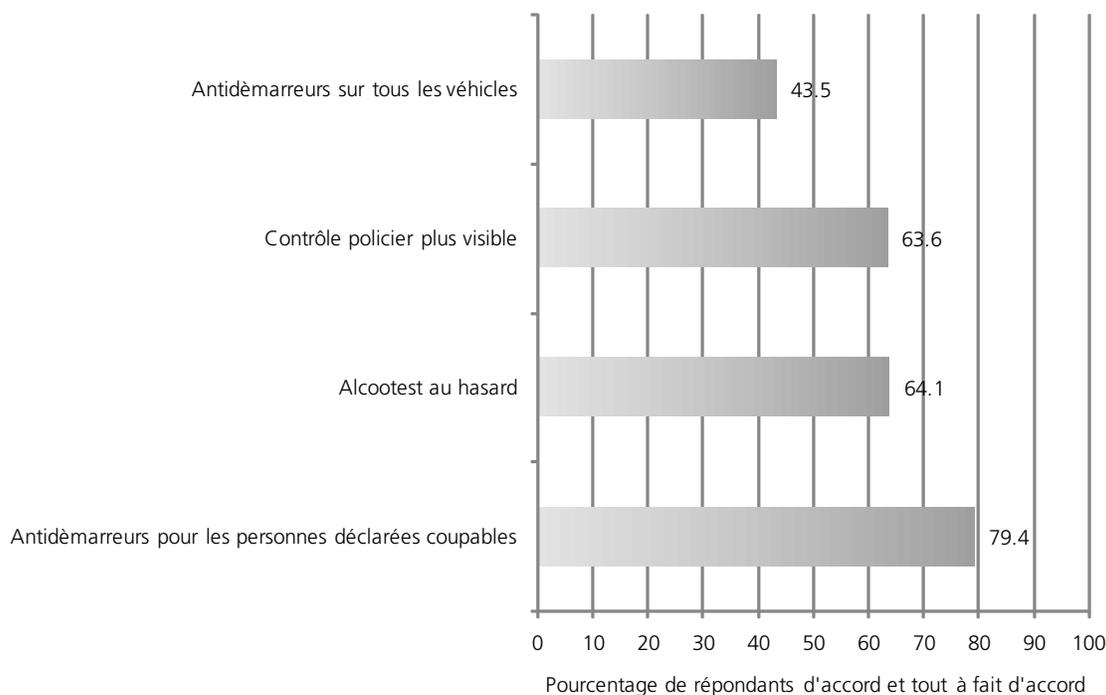
Environ 5,6 millions de Canadiens (16,5 %) déclarent connaître un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Fait à signaler, ce pourcentage n'a pas changé depuis l'année dernière. Il convient de signaler que la question portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème. Être responsable d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse est une situation grandement stigmatisée qui peut avoir des répercussions très grandes sur la vie, non seulement de ceux qui sont en cause dans la collision, mais aussi de leurs proches. Ceux qui connaissent une personne qui, ayant consommé de l'alcool, s'apprête à conduire sont bien placés pour empêcher cette personne pour qui ils ont de l'affection de le faire. Un peu comme l'année dernière, seul un petit pourcentage des conducteurs en état d'ébriété boivent seuls, à leur domicile, ce qui signifie que bon nombre d'entre eux se trouvent avec des amis ou des membres de la famille qui pourraient prendre des mesures pour influencer sur leur comportement et prévenir le problème.

### **Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques?**

Les Canadiens sont constamment préoccupés par la conduite en état d'ivresse. En effet, le nombre de Canadiens préoccupés par ce problème est plus important que pour tout autre problème social : 79,2 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par la conduite en état d'ivresse. Le deuxième sujet qui préoccupe le plus les Canadiens est la sécurité routière (61,2 %), tandis que l'année dernière, c'était le prix de l'essence qui, cette année, se classe seulement au cinquième rang, avec 54,7 %. Si l'on compare la conduite en état d'ivresse aux autres problèmes de sécurité routière (plutôt qu'aux problèmes sociaux), elle est cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 83,4 % des Canadiens (comparativement à 84,1 % en 2008) – soit le plus important de tous les problèmes de sécurité routière. Compte tenu du taux annuel élevé de décès sur les routes attribuables à la conduite en état d'ivresse, ces préoccupations semblent justifiées.

**Degré de soutien aux différentes mesures.** Les Canadiens manifestent un appui solide à diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 79,4 % des Canadiens sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrage soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies. En 2007, ce pourcentage était à 82,8 % et en 2008, de 80,8 % - il demeure donc à peu près inchangé depuis trois ans. Les Canadiens ont aussi noté leur appui aux autres mesures de la façon suivante : 64,1 % (66,9 % en 2008) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse; 63,6 % (68,4 % en 2008) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse; et 43,5 % (comparativement à 49,1 % en 2008) pensent que les antidémarrage devraient être obligatoires sur tous les véhicules.

**Degré de soutien aux différentes mesures**



Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrage pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse que pour tous les véhicules, et même si le pourcentage de 2009 est inférieur à celui de 2008, un pourcentage bien supérieur à 40 % des Canadiens pense que ces dispositifs devraient être obligatoires dans tous les véhicules. Cette tendance témoigne d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarrage sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série sur les véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.